



SMART Waste

LIFE13 ENV-UK-000549

Résultats et recommandations

Mai 2020

Cette publication a bénéficié du soutien financier du programme LIFE de l'Union européenne





Vers une réglementation plus intelligente des déchets en Europe

Le projet LIFE SMART Waste est un projet collaboratif visant à mettre au point et faire la démonstration de démarches innovantes permettant de comprendre, de traiter et de réduire la criminalité en matière de déchets.

Lors de la phase de conception, en 2014, les bénéficiaires du projet ont été unanimes à constater l'existence de lacunes considérables dans notre compréhension commune des causes, de la dynamique et des éléments déclencheurs de ce type de criminalité, notamment en ce qui concerne les flux de déchets particulièrement difficiles à maîtriser. Dès lors, le projet repose sur le postulat suivant : la définition et le développement d'indicateurs, de mesures dissuasives et de recours, pratiques, peut contribuer à combler ces lacunes et à lutter contre les pratiques et comportements délictueux.

Cette brochure reprend de manière synthétique les objectifs, résultats et recommandations du projet LIFE SMART Waste.

Bénéficiaires du projet



Ce projet (LIFE13 ENV-UK-000549) a bénéficié du soutien de l'instrument financier pour l'environnement de l'Union européenne.

Criminalité en matière de déchets

La gestion et le commerce illicites de déchets sont néfastes pour l'environnement, portent atteinte à la santé des populations et faussent la concurrence.

À tous les stades, de la production à l'élimination des déchets, la chaîne de gestion des déchets peut être détournée à des fins criminelles aux dépens des opérateurs légitimes de la filière.

La criminalité en matière de déchets représente aujourd'hui encore un défi colossal pour les autorités de réglementation, les services répressifs et les législateurs, en Europe comme ailleurs dans le monde. Elle est très largement considérée comme un élément délétère de la mise en œuvre des politiques publiques dans ce domaine et un obstacle majeur à la transition vers une économie circulaire.

Elle s'est révélée être une source de revenus très appréciée du crime organisé, à laquelle la notion de frontière nationale ne s'applique pas et qui, à ce titre, constitue une menace non négligeable qui nécessite la mise en place de collaborations innovantes et transnationales pour l'identifier et la prévenir.

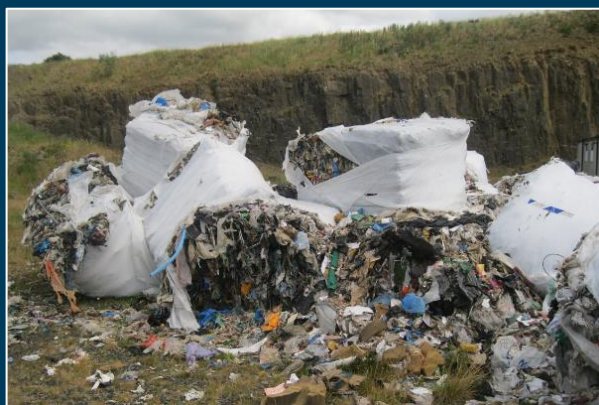




Objectifs du projet

Objectif 1

Mettre au point et faire la démonstration de démarches innovantes en matière de recueil et d'analyse d'informations afin de repérer et de comprendre les pratiques et comportements délictueux en matière de déchets, notamment en ce qui concerne les flux de déchets particulièrement difficiles à maîtriser, les opérateurs problématiques et les activités illicites dans ce secteur.



Objectif 2

Concevoir des interventions innovantes, fondées sur des informations réelles, et montrer de quelle manière y avoir recours pour lutter contre la criminalité en matière de déchets et les effets corollaires de celle-ci sur les régions et les domaines visés.



Objectif 3

Diffuser les résultats du projet et les enseignements à en retirer, faire valoir les avantages de cette approche pour lutter contre la criminalité en matière de déchets et induire le changement en matière de politiques publiques et de législation en Europe.
















Objectif 1 Mettre au point et faire la démonstration de démarches innovantes en matière de recueil et d'analyse d'informations afin de repérer et de comprendre les pratiques et comportements délictueux en matière de déchets, notamment en ce qui concerne les flux de déchets particulièrement difficiles à maîtriser, les opérateurs problématiques et les activités illicites dans ce secteur.




Approches, techniques et outils innovants

LIFE SMART Waste a mis au point et testé divers outils, démarches et techniques d'analyse destinés à permettre aux autorités de réglementation en matière environnementale de **prédire** les pratiques délictueuses émergentes dans la filière de la gestion des déchets, de **repérer** les opérateurs potentiellement problématiques et de **collaborer** de manière efficace pour lutter contre la criminalité en matière de déchets.

Outils de veille analytique	Outils d'analyse prédictive	Outils et techniques collaboratifs
 Outil de prospective	 Techniques de détection à distance	 Équipes partenariales d'intervention
 Outil de veille concurrentielle	 Systèmes de traçage des flux de déchets	 Conception des interventions
 Outil d'enquête financière	 Audits de caractérisation	 Plateforme de communication
	 Indicateurs de criminalité en matière de déchets	 Base de données d'alerte sur les mouvements transfrontières de déchets (Royaume-Uni)







Outils de veille analytique

Nom	Description	Résultats
Boîte à outils de prospective 	<p>Boîte à outils à utiliser dans le cadre de la mise au point d'un système d'alerte précoce destiné aux tendances émergentes dans le secteur des déchets et à leur vulnérabilité potentielle sur le plan criminel. Comprend un guide pratique dont peuvent se servir les autorités de réglementation et leurs partenaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • constituer des bases de données sur la criminalité en matière de déchets grâce au recueil, à l'interprétation raisonnée et au partage de signaux faibles indiquant des changements ; • optimiser la connaissance des pratiques et comportements délictueux et de leur évolution en évaluant et en classant ces signaux faibles vers une meilleure appréhension de leurs implications ; • travailler en collaboration à l'étude, à la planification et à la mise en œuvre des mesures destinées à protéger le consommateur et le secteur, dans l'immédiat et à plus long terme. 	<p>Rapport d'étude Outil Rapport d'évaluation</p>
Boîte à outils de veille concurrentielle 	<p>Gamme d'outils fondamentaux pour l'analyse d'informations provenant de sources différentes dans une optique d'amélioration de la compréhension des pratiques et comportements commerciaux et/ou sectoriels. Ces informations sont susceptibles de révéler, à titre précoce, des éléments décisifs sur les menaces, les défis, les opportunités et les changements dans le secteur des déchets et la filière du recyclage, et de faire ressortir les vulnérabilités critiques. Outre améliorer les processus décisionnels, elles pourraient renforcer la capacité des autorités de réglementation à concevoir et mettre en œuvre des interventions efficaces.</p>	<p>Rapport d'étude Rapport d'étude pilote Outil Rapport d'évaluation</p>
Outil d'enquête financière 	<p>Outil d'évaluation en deux temps permettant de déterminer quels opérateurs et activités doivent faire l'objet d'une évaluation plus détaillée lors de la procédure de demande d'agrément. Cet outil a vocation à aider les autorités de réglementation à évaluer les risques en leur fournissant des éléments complémentaires qui leur permettent de repérer des infractions potentielles ou probables du fait d'opérateurs réglementés.</p>	<p>Rapport d'étude Outil Rapport d'évaluation</p>







Outils et techniques de détection

Nom	Description	Résultats
Techniques de détection à distance 	<p>Une étude a été réalisée sur le potentiel d'utilisation des techniques de détection à distance et les données liées dans le but de disposer d'informations sur l'élimination illégale de déchets, notamment sous la forme de stockage, d'épandage et d'enfouissement non autorisés. Trois projets pilotes (i.; ii.; iii.) ont été menés, dont les résultats et conclusions ont donné lieu à la formulation de recommandations (accompagnées d'outils, de plans de travail et de conseils) :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. détection de décharges inconnues (illégales) ; ii. détection de déchets ; iii. soutien à une opération en «direct». 	<p>Rapports d'études</p> <p>Rapports d'études pilotes</p> <p>Outil</p> <p>Rapport d'évaluation</p>
Systèmes de traçage des flux de déchets 	<p>Évaluation du potentiel d'utilisation – de manière innovante – des systèmes électroniques de traçage pour suivre les mouvements des différents types de déchets en Écosse et au pays de Galles, en tenant compte aussi bien des obstacles pratiques que juridiques.</p>	<p>Rapport</p>
Audits de caractérisation 	<p>Évaluation des obstacles actuels à la mise au point d'une démarche pratique en matière d'audits de caractérisation – ou contrôles des activités de gestion des déchets – qui pourrait aider les autorités chargées des questions d'environnement à localiser les activités illégales d'élimination de déchets en traçant les mouvements de déchets, et tout particulièrement les fuites, du point de production à la destination finale. S'accompagne de recommandations en faveur d'une solution numérique et d'un changement de politique.</p>	<p>Rapport</p>
Boîte à outils «Indicateurs de criminalité en matière de déchets» 	<p>Boîte à outils qui permet de disposer d'indicateurs pratiques de la criminalité en matière de déchets à partir d'une simple analyse des données sur les opérateurs du secteur. Elle propose quatre méthodes, faciles à suivre, pour l'analyse des informations de base généralement recueillies par les agences pour l'environnement auprès des gestionnaires de déchets. Les indicateurs peuvent être transférés aux agences pour l'environnement partout en Europe et être adaptés en fonction des investigations et demandes d'informations concernant d'éventuelles activités délictueuses en matière de déchets.</p>	<p>Boîte à outils</p>



Outils et techniques collaboratifs

Nom	Description	Résultats
Équipes partenariales d'intervention 	Présentation générale des obstacles à la collaboration entre agences – équipes, structures, procédures – avec recommandations pour la création et la mise en place d'équipes partenariales d'intervention efficaces.	Rapports
Manuel de conception d'interventions 	Ce manuel a pour objet de fournir aux autorités européennes (et non européennes) chargées des questions d'environnement un cadre qui leur permette de sélectionner et de concevoir des interventions, et de passer des accords d'intervention avec les partenaires de leur choix.	Manuel de l'utilisateur
Plateforme de communication et d'échanges 	Plateforme de collaboration en ligne développée à l'intention des agences et des groupes d'experts pour l'échange et le partage d'informations non confidentielles dans un cadre virtuel sécurisé, en temps réel. Les intervenants suivants ont activement pris part à la phase pilote prolongée : les autorités de réglementation en matière environnementale du Royaume-Uni (l'agence écossaise pour la protection de l'environnement, SEPA ; l'agence galloise pour la protection des ressources naturelles, <i>Natural Resources Wales</i> – NRW ; l'agence nord-irlandaise pour la protection de l'environnement, NIEA), le groupe de travail d'Interpol sur la criminalité liée à la pollution, les bénéficiaires du projet, le comité de pilotage externe du projet, le projet inter-agences de service de traçage des déchets du ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (DEFRA) et un certain nombre d'experts sectoriels.	Plateforme pilote
Base de données d'alerte sur les mouvements transfrontières de déchets (Royaume-Uni) 	Base de données sécurisée destinée à faciliter le partage et l'échange d'informations officielles (sensibles) entre agences nationales, testée au Royaume-Uni. Elle génère une alerte dès lors qu'une ou plusieurs autorités de réglementation en matière environnementale entrent en possession d'informations sur des entités et/ou personnes d'intérêt mutuel qui se livrent ou prennent part à des mouvements de déchets transfrontières.	Base de données pilote



Objectif 2

Concevoir des interventions innovantes, fondées sur des informations réelles, et montrer de quelle manière y avoir recours pour lutter contre la criminalité en matière de déchets et les effets corollaires de celle-ci sur les régions et les domaines visés.

Recueil d'informations

LIFE SMART Waste a réalisé un certain nombre d'études dans le but de combler les lacunes en matière de compréhension des activités illicites liées aux déchets et de recueillir informations et données sur ces activités.

Objet de l'étude	Description	Extrants
Perceptions de la criminalité liée aux déchets dans le secteur de la gestion des déchets (Écosse)	Réalisée en 2016, cette étude avait pour objet de comprendre la nature de ces activités délictueuses et d'en déterminer la mesure exacte.	Rapport d'étude
Informations sur la criminalité en matière de déchets (Écosse et pays de Galles)	Étude des informations de veille conservées par la SEPA et la NRW sur les activités délictueuses liées aux déchets en 2015-2016 dans le but de recenser les questions prioritaires pour des enquêtes et interventions supplémentaires.	Rapport de veille
Vulnérabilités de la filière des déchets de pneus (Écosse)	Étude de la filière des déchets de pneus en Écosse, réalisée en 2017, visant à évaluer les taux de vulnérabilité de la filière des déchets de pneus aux activités criminelles. Cette étude s'accompagne de recommandations proposant des mesures d'atténuation des vulnérabilités relevées.	Rapport de veille
Transport illicite transfrontière de déchets (Royaume-Uni)	Étude de la mesure dans laquelle les entreprises de transport de déchets sont impliquées dans le transport illicite et le dépôt sauvage de déchets (au Royaume-Uni). Réalisée en 2018, cette étude s'accompagne de recommandations vers la prise de mesures d'enquête supplémentaires et la mise en place d'interventions éventuelles.	Rapport de veille
Vulnérabilité au courtage illicite de déchets	Étude de la vulnérabilité de la filière de la gestion des déchets aux propositions non réglementaires de courtiers de déchets sans scrupules. Réalisée en 2019, cette étude s'accompagne de recommandations en faveur d'une évolution de la législation, des procédures réglementaires et des pratiques répressives.	Rapport de veille
Incidence des restrictions (adoptées par la Chine) concernant les importations de déchets sur l'activité criminelle dans le secteur	Évaluation du risque de criminalité en matière de déchets découlant des restrictions appliquées par la Chine sur les importations étrangères de déchets depuis 2018. Réalisée en 2020 en collaboration avec Interpol.	Rapport de veille



Interventions fondées sur des informations réelles

En s'appuyant sur les informations recueillies, LIFE SMART Waste a mis à l'épreuve le tout nouveau manuel de conception d'interventions visant la criminalité liée aux déchets ([Intervention Design Manual](#)) pour mettre au point des interventions inter-agences ciblant les vulnérabilités prioritaires recensées dans la chaîne logistique de la gestion des déchets.

1. Entreposage non autorisé de déchets (2017-2018)	2. Transport illicite de déchets (2018)	3. Courtage illicite de déchets (2020)
<p>La première intervention inter-agences visait à «réduire l'entreposage dans la criminalité en matière de déchets» en Écosse, sur la base du constat qu'un certain nombre d'entrepôts et de bâtiments agricoles non réglementés étaient loués à bail aux fins de l'élimination illégale de déchets.</p> <p>Cette intervention, qui comprenait une campagne éducative à l'intention du secteur et du grand public, a été mise en œuvre en collaboration avec différentes organisations, dont Crimestoppers (Écosse).</p> <p>Aucune information nouvelle sur des entrepôts non réglementés n'a été recueillie au cours de l'intervention. Toutefois, la campagne éducative a permis de sensibiliser sur ce problème et s'est avérée être une application réussie du manuel de l'<i>Interventions Design Manual</i> (manuel de conception d'interventions) élaboré dans le cadre du projet.</p>	<p>La deuxième intervention inter-agences visait à «réduire l'implication des entreprises de transport dans les mouvements illicites de déchets au Royaume-Uni».</p> <p>LIFE SMART Waste a réuni les agences pour la protection de l'environnement du Royaume-Uni (écossaise, anglaise, galloise et irlandaise du Nord) et les principaux services répressifs¹ autour de la mise en place de points de contrôles routiers et d'inspections de sites dans le cadre d'une campagne de sensibilisation intitulée «<i>Drive out waste crime</i>» [sortie de route pour la criminalité en matière de déchets].</p> <p>Outre son objet explicite de sensibilisation et de visibilité dans les médias, la campagne a été très largement soutenue par les principales organisations de transporteurs du Royaume-Uni et autres instances du secteur.</p>	<p>La troisième intervention inter-agences visait à réduire les possibilités pour des courtiers sans scrupules de proposer des services non réglementés dans la filière de la gestion des déchets.</p> <p>En concertation avec les groupes d'experts des autorités de réglementation et des instances sectorielles concernées, l'équipe du projet a conçu cette troisième intervention en intégrant des mesures immédiates et à plus long terme (dans le second cas, vers une évolution des politiques) qui continueront de produire leurs effets bien après la vie du projet. Le paquet de mesures planifiées comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. des recommandations dans le sens d'un traçage (numérique) obligatoire des déchets et de la modification de la procédure d'octroi des agréments afin d'améliorer la surveillance réglementaire des courtiers ; ii. un contrôle des courtiers agréés (Écosse) et une collaboration avec les autorités de réglementation en matière environnementale du Royaume-Uni afin d'optimiser le recueil et l'actualisation des informations réglementaires ; iii. des campagnes sur l'obligation de diligence dans le but de renforcer les règlements et l'association des parties prenantes clés vers l'amélioration des compétences du secteur.

¹ Police Scotland [force de police nationale écossaise], British Transport Police [police routière britannique], Driver and Vehicle Standards Agency (DVSA) [agence de normalisation des conducteurs et des véhicules], Office of the Traffic Commissioner for Scotland [bureau du commissaire à la circulation routière en Écosse], Her Majesty's Revenue and Customs (HMRC) [services du fisc britannique], Scottish Business Resilience Centre [centre de soutien aux entreprises et aux entrepreneurs et à la viabilisation de l'activité économique en Écosse].



Objectif 3

Diffuser les résultats du projet et les enseignements à en retirer, faire valoir les avantages de cette approche pour lutter contre la criminalité en matière de déchets et induire le changement en matière de politiques publiques et de législation en Europe.

Association et diffusion

Le projet LIFE SMART Waste a centré ses activités de dissémination et d'engagement autour des parties prenantes clés que sont :

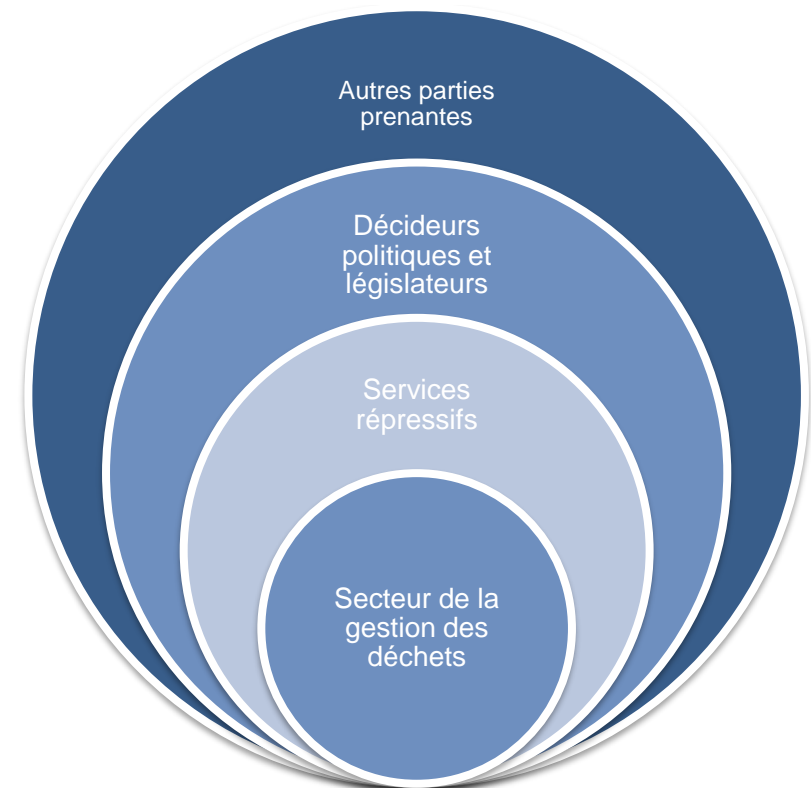
- i. [Services répressifs \(et secteur\)](#) ;
- ii. [Décideurs politiques et législateur](#) ;
- iii. [Autres parties prenantes](#) .

Compte tenu du fait que les recommandations du projet en matière technique et de politiques publiques seraient disponibles vers la fin de la mise en œuvre du projet, une démarche de diffusion de ces recommandations et d'implication des parties prenantes en trois phases a été retenue :

- PHASE 1 : sensibilisation (2014 - 2020)
- PHASE 2 : promotion du projet (2018 – 2020)
- PHASE 3 : promotion post-projet (2020 – 2025)

Les messages personnalisés ont évolué pour répondre aux besoins et à l'avancement du projet à chaque phase. Au cours de la première phase, les objectifs et résultats du projet et les nouvelles initiatives ont été mis en avant dans une optique de sensibilisation. En phase de promotion du projet, les messages ont été formulés de manière à rendre compte des résultats techniques et des rapports et recommandations du projet. Cette activité de promotion se poursuivra dans la troisième phase « post-projet ».

Parties prenantes cibles





1. Services répressifs et secteur

LIFE SMART Waste s'est attaché à impliquer très largement les services répressifs et les représentants du secteur dans le projet, dans le but de travailler ensemble à la définition, à l'élaboration et à la mise à l'essai de produits d'information, d'outils de développement des capacités et de techniques de conception d'interventions. Les parties prenantes clés sont :

- autorités de réglementation en matière environnementale des États membres de l'Union européenne et de leurs régions ;
- services répressifs et réseaux liés, par exemple les forces de police des différentes juridictions du Royaume-Uni, les services des douanes et les autorités financières, Interpol, Europol ;
- organismes et réseaux professionnels, tels qu'IMPEL² et CIWM³ ;
- projets européens consacrés à la lutte contre la criminalité en matière de déchets, tels que : EFFACE ; TECUM; BlockWaste ; DOTCOM Waste ; LIFE-ENPE ; UK Waste Tracking ; LIFE WasteForce.

2. Décideurs politiques et législateurs

Implication des décideurs politiques et du législateur dans le projet, notamment :

- DG Environnement de la Commission européenne ;
- services non ministériels des gouvernements britannique et écossais (le fisc britannique (HMRC) et le fisc écossais (Revenue Scotland)) ;
- collectivités territoriales, y compris l'échelon de gouvernement dévolu au Royaume-Uni.

Les conclusions et constats du projet ont abouti à la formulation d'une série de recommandations législatives, tactiques et de politiques publiques destinées à contribuer à lutter contre la criminalité en matière de déchets. Ces recommandations sont reprises dans trois rapports de synthèse – niveau européen (Union européenne), niveau national (Royaume-Uni), niveau local (Écosse) – et également dans la section [Recommandations](#) ci-après.

3. Autres parties prenantes

LIFE SMART Waste a diffusé largement l'actualité, les publications et les recommandations du projet auprès d'un cercle très large de parties prenantes, en Europe et ailleurs dans le monde, par le biais des médias numériques – site internet dédié, lettre d'information électronique, réseaux sociaux – et également dans la presse et à l'occasion de manifestations organisées tout spécialement. Ainsi, la Conférence de clôture du projet, qui s'est tenue à Bruxelles en novembre 2019, a accueilli 137 délégués représentant pas moins de 62 organisations et 42 pays.

Comme le prévoit le plan de communication post-projet, les bénéficiaires du projet continueront de diffuser les résultats et les recommandations du projet après 2020.

² IMPEL: réseau de l'Union européenne pour la mise en œuvre de la législation environnementale

³ CIWM: institut national britannique pour la gestion des déchets



Recommandations en matière législative et de politiques publiques

	Recommandation	Type	Destinataire
1	Développer un système de traçage électronique obligatoire des déchets, qui permette le partage des données entre les États membres de l'Union européenne et le Royaume-Uni (quatre juridictions), y compris les informations accompagnant le transfert de déchets (article 18, annexe VII) ⁴ .	Politique publique	a. États membres de l'Union européenne b. Services de l'administration du Royaume-Uni
2	L'Union européenne devrait veiller à la cohérence des conditions d'agrément des entreprises de transport de déchets et, au minimum : <ul style="list-style-type: none"> distinguer entre l'agrément de transporteur et l'agrément de courtier ; adopter un système d'agrément à plusieurs niveaux des entreprises de transport de déchets, dans lequel chaque niveau correspondrait à un type et un volume de déchets particuliers. 	Législative	États membres de l'Union européenne
3	L'Union européenne et le Royaume-Uni devraient assujettir l'agrément des courtiers de déchets à des conditions plus rigoureuses, et au minimum : <ul style="list-style-type: none"> distinguer entre l'agrément de courtier et l'agrément de transporteur ; préciser le périmètre géographique des opérations (p.ex., opérations limitées au territoire national et/ou opérations transfrontières) ; appliquer des frais adéquats pour permettre d'assurer une véritable surveillance réglementaire et de procéder à l'évaluation des informations accompagnant les transferts de déchets (document figurant à l'annexe VII)⁴ ; renouveler l'agrément à périodicité spécifique (p.ex. tous les trois ans) et exiger des courtiers qu'ils passent un test en ligne portant sur leurs compétences techniques en matière d'obligation de diligence dans le cadre de la procédure d'agrément ; procéder à des vérifications préalables robustes des courtiers et de leur identité ; suspendre ou révoquer un agrément dès lors que l'obligation de diligence n'a pas été respectée. 	Politique publique	a. États membres de l'Union européenne b. Agences de protection de l'environnement du Royaume-Uni c. Agence de protection de l'environnement d'Écosse (SEPA)
4	Consolider les bonnes pratiques en matière d'application de la loi, notamment s'agissant des pouvoirs civils, des poursuites judiciaires et des mesures conservatoires et exécutoires (saisie de véhicules, recouvrement d'avoirs) à l'échelle du territoire de l'Union européenne.	Législative	États membres de l'Union européenne
5	Étendre le champ d'application de la 3 ^e partie de la loi [britannique] de 2016 sur les pouvoirs d'enquête (<i>IPA 2016</i>) de manière à permettre aux agences pour la protection de l'environnement du Royaume-Uni de recueillir des données sur les communications lors des enquêtes sur des infractions liées aux déchets.	Législative	Gouvernement britannique
6	Modifier et actualiser les dispositions législatives pertinentes pour permettre à l'autorité écossaise pour la protection de l'environnement (SEPA) de saisir les véhicules utilisés à des fins d'activités délictueuses en matière de déchets, en cohérence avec les autorités de réglementation en matière environnementale en Angleterre et au pays de Galles.	Législative	Gouvernement écossais

⁴ Annexe VII du règlement (CE) n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets [<https://ec.europa.eu/environment/waste/shipments/index.htm>]

Recommandations tactiques

	Recommandation	Type	Destinataire
1	Les autorités de réglementation en matière environnementale se servent de la boîte à outils «Indicateurs de criminalité en matière de déchets» comme outil de recueil d'informations en amont.	Tactique	a. États membres de l'Union européenne b. Agences de protection de l'environnement du Royaume-Uni
2	Les autorités de réglementation en matière environnementale s'approprient les techniques de détection à distance mises au point par LIFE SMART Waste, pour les mettre au service de leurs enquêtes sur les activités délictueuses en matière de déchets et repérer proactivement les décharges inconnues.	Tactique	a. États membres de l'Union européenne b. Agences de protection de l'environnement du Royaume-Uni
3	Les autorités de réglementation en matière environnementale de l'Union européenne procèdent à l'évaluation stratégique des activités délictueuses liées aux déchets pour faciliter une collaboration sur les vulnérabilités communes.	Tactique	a. États membres de l'Union européenne b. Agences de protection de l'environnement du Royaume-Uni
4	Les autorités de réglementation en matière environnementale (et leurs partenaires) mettent en œuvre les techniques d'analyse collaboratives, telles que la boîte à outils de veille concurrentielle et le manuel de conception d'interventions, pour s'attaquer aux causes profondes de la criminalité en matière de déchets.	Tactique	a. États membres de l'Union européenne b. Agences de protection de l'environnement du Royaume-Uni
5	Élaborer un mécanisme d'agrément des courtiers (semblable à celui qui existe dans le secteur de la sécurité au Royaume-Uni s'agissant de l'accréditation des entreprises et personnels de sécurité) qui accorderait l'agrément sur la base de critères définis et évalués à titre indépendant.	Tactique	a. États membres de l'Union européenne b. Agences de protection de l'environnement du Royaume-Uni
6	Les autorités de réglementation en matière environnementale se servent de l'outil d'enquête financière pour évaluer les risques et inviter les opérateurs à présenter un modèle de coûts d'exploitation pour justifier de leurs compétences financières.	Tactique	a. États membres de l'Union européenne b. Agences de protection de l'environnement du Royaume-Uni
7	Les autorités de réglementation en matière environnementale du Royaume-Uni rejoignent la base de données d'alerte LIFE SMART Waste sur les mouvements transfrontières de déchets (au stade pilote) dans le but d'améliorer les échanges d'informations au Royaume-Uni.	Tactique	Agences de protection de l'environnement du Royaume-Uni



Pour en savoir plus

Pour en savoir plus, ou pour consulter les rapports, études, outils et matériel pédagogique produits dans le cadre du projet, rendez-vous sur le site internet du projet ou contactez-nous par courriel.

Site internet



www.lifsmartwaste.com

Adresse courriel



lifsmartwaste@sepa.org.uk

Accessibilité

Pour consulter le présent document dans un autre format ou dans une autre langue, veuillez en faire la demande par courriel à l'adresse suivante :

equalities@sepa.org.uk.

Si vous utilisez la langue des signes britannique (BSL), le service Contact Scotland BSL vous mettra en relation avec un interprète en ligne de sorte que vous puissiez communiquer avec nous en langue des signes :

<http://contactscotland-bsl.org/>

www.sepa.org.uk

The Castle Business Park, Strathallan House, Stirling FK9 4TZ, Écosse